

Délibération n°CA-2025/12-01 du Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA

Séance du 13 décembre 2025
Budget rectificatif 2025

Le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA réuni en formation plénière,
Après en avoir délibéré,

Adopte

Article 1 :

A l'unanimité des 23 membres présents ou représentés, le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA vote les autorisations budgétaires suivantes au titre du budget rectificatif 2025 :

- 192 ETPT, dont 134 ETPT sous plafond et 58 ETPT hors plafond
- 22 426 670 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 14 203 800 € personnel
 - 5 648 270 € fonctionnement
 - 2 574 600 € investissement
- 22 399 630 € de crédits de paiement dont :
 - 14 203 800 € personnel
 - 5 606 230 € fonctionnement
 - 2 589 600 € investissement
- 20 473 697 € de prévisions de recettes
- - 1 925 933 € de solde budgétaire

Article 2 :

A l'unanimité des 23 membres présents ou représentés, le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA vote les prévisions comptables suivantes au titre du budget rectificatif 2025 :

- - 1 814 968 € de variation de trésorerie
- - 52 683 € de résultat patrimonial
- 477 317 € de capacité d'autofinancement
- - 1 177 083 € de variation de fonds de roulement

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 15 décembre 2025,

Le Président du Conseil d'administration,
Vincent GARNIER

Transmis à Monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des Universités, le 16 DEC. 2025

Délibération n°CA-2025/12-02 du Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA

Séance du 13 décembre 2025

Budget initial 2026

Le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA réuni en formation plénière,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Par 18 voix pour et 6 abstentions des 24 membres présents ou représentés, le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes au titre du budget 2026 :

- 202,8 ETPT, dont 135,8 ETPT sous plafond et 67 ETPT hors plafond
- 23 678 590 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 14 917 800 € personnel
 - 5 113 740 € fonctionnement
 - 3 647 050 € investissement
- 23 684 000 € de crédits de paiement dont :
 - 14 917 800 € personnel
 - 4 951 500 € fonctionnement
 - 3 814 700 € investissement
- 20 351 800 € de prévisions de recettes
- - 3 332 200 € de solde budgétaire

Article 2 :

Par 18 voix pour et 6 abstentions des 24 membres présents ou représentés, le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes au titre du budget 2026 :

- - 3 301 582 € de variation de trésorerie
- - 143 700 € de résultat patrimonial
- 386 300 € de capacité d'autofinancement
- - 1 013 650 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 15 décembre 2025,

Le Président du Conseil d'administration,
Vincent GARNIER

Transmis à Monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des Universités, le 16 DEC. 2025



Délibération n°CA-2025/12-03 du Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA

Séance du 13 décembre 2025

Délibérations financières complémentaires 2026

Le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA réuni en formation plénière,

Après en avoir délibéré,

Adopte

Article 1 :

A l'unanimité des 24 membres présents ou représentés, le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA approuve les montants des tarifs tels que mentionnés au document annexé à la présente délibération.

Article 2 :

A l'unanimité des 24 membres présents ou représentés, le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA approuve les montants des remboursements de frais de missions tels que mentionnés au document annexé à la présente délibération.

Article 3 :

A l'unanimité des 24 membres présents ou représentés, le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA approuve les montants de subventions tels que mentionnés au document annexé à la présente délibération.

Article 4 :

A l'unanimité des 24 membres présents ou représentés, le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA approuve les montants de bourses tels que mentionnés au document budgétaire 2025 annexé à la présente délibération.

Article 5 :

A l'unanimité des 24 membres présents ou représentés, le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA approuve les admissions en non-valeur tels que mentionnés au document budgétaire 2025 annexé à la présente délibération.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 15 décembre 2025,
Le Président du Conseil d'administration,
Vincent GARNIER

Transmis à Monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des Universités, le 16 DEC. 2025

Délibération n°CA-2025/12-04 du Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA

Séance du 13 décembre 2025

Campagne d'emplois 2026

Le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA réuni en formation plénière,

Après en avoir délibéré,

Adopte

Article 1 :

Par 22 voix pour et 2 abstentions, le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA approuve la synthèse des recrutements par concours au titre de l'année 2026 dans le cadre de la campagne d'emplois 2026, telle que détaillée dans le document annexé à la présente délibération.

Article 2 :

Par 22 voix pour et 2 abstentions, le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA approuve la synthèse des recrutements par voie de CDIsation au titre de l'année 2026 dans le cadre de la campagne d'emplois 2026, telle que détaillée dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 15 décembre 2025,

Le Président du Conseil d'administration,
Vincent GARNIER



Transmis à Monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des Universités, le 16 DEC. 2025



Délibération n°CA-2025/12-05 du Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA

Séance du 13 décembre 2025

Plan Pluriannuel d'investissement Immobilier 2026-2029

Le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA réuni en formation plénière,
Après en avoir délibéré,

Adopte

A l'unanimité des 24 membres présents ou représentés, le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA approuve le plan pluriannuel d'investissement immobilier 2026-2029 de l'ISAE-ENSMA (document annexé à la présente délibération).

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 15 décembre 2025,

Le Président du Conseil d'administration,
Vincent GARNIER



Transmis à Monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des Universités, le 16 DEC. 2025

